



## CREATION DE MICRO ENTREPRISE

Par **marianena1**, le **26/10/2009** à **08:46**

Bonjour,

Pour bénéficier du régime fiscal d'une micro entreprise, c'est sur le chiffre d'affaire ou sur les revenus non commerciaux qu'il ne faut pas dépasser les 32000 euros.

Merci d'avance

Par **lexconsulting**, le **26/10/2009** à **09:04**

Bonjour

Tout dépend du régime fiscal dont vous dépendez : BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) pour les prestataires de service, dans ce cas c'est le CA et même chose pour les BNC (bénéfices non commerciaux) pour les professions libérales et dans ce cas ce sont les revenus.

Dans le dernier cas, ce sont les revenus qui constituent le CA.

Si vous exercez une activité de négoce de marchandises, objets, fournitures de denrées alimentaires à emporter ou à consommer sur place, ou la fourniture de logements, le seuil à ne pas dépasser est de 80 000 eur HT.

Vous trouverez tous les renseignements relatifs au régime de la micro-entreprise sur la fiche APCE suivante :

<http://www.apce.com/pid846/regime-micro-entreprise.html>

Bien Cordialement

Lex Consulting